



STATUT DE CHERCHEUSE ET CHERCHEUR ASSOCIÉ-E À L'IRS

Le statut de chercheuse et chercheur associé-e à l'Institut de recherches sociologiques (IRS) peut être octroyé suite à une demande écrite (lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae) adressée au Professeur Sandro Cattacin, Directeur de l'IRS:

Pourront bénéficier de ce statut celles et ceux qui auront :

- 1) un doctorat complété (ou en voie d'achèvement) et;
- 2) un lien avec nos recherches (partenaire officiel, co-requérant, ou co-signataire d'articles scientifiques).

Le Comité de direction de l'IRS évaluera les demandes et les révisera si besoin. Il ne pourra s'agir dans tous les cas que d'une affiliation secondaire et non rémunérée.

Les chercheuses et chercheurs associé-e-s à l'IRS mentionneront leur statut dans leur curriculum vitae, sur leur page web ainsi que dans leurs publications. En tant que membres extérieurs de la Faculté des Sciences de la Société¹ collaborant aux recherches de l'IRS, ils peuvent bénéficier d'une adresse e-mail universitaire² et d'un accès aux bibliothèques et aux ressources en ligne, *pour une année renouvelable et sous réserve de l'approbation du Comité de direction de l'IRS.*

Mis à jour: 11 septembre 2017

¹ Art. 33.4.c du Règlement d'organisation de la Faculté

² Uniquement les personnes de nationalité suisse ou celles détentrices d'un permis de travail ou de séjour valable dans le Canton de Genève.